



Procédure de consultation
FER No 07-2023

Personnes responsables:
M. Y. Forney

Date de réponse:
02.03.2023

Loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (LSTE)

1. Contexte

Tenant compte de la situation particulièrement tendue sur les marchés européens de l'énergie, le Conseil fédéral estime qu'il est urgent de renforcer la transparence et la surveillance des marchés de gros de l'énergie sur lesquels sont négociés des produits énergétiques suisses. Le présent projet de consultation entend ainsi accroître cette transparence sur les marchés de gros de l'électricité et du gaz, et confier leur surveillance à la Commission fédérale de l'électricité (ElCom).

L'objectif de cette loi (LSTE) est donc de favoriser une concurrence ouverte et loyale fondée sur une interaction non faussée entre l'offre et la demande. Le projet vise donc à appréhender et prévenir les comportements qui entraînent une distorsion du marché tels que l'exploitation et la divulgation d'informations privilégiées, et de la manipulation de marché. Les dispositions dont il est question ici s'appuient fortement sur celles qui sont en vigueur au sein de l'UE.

2. Position de la FER

Les marchés de gros de l'énergie ont enregistré au cours des derniers mois de fortes augmentations de prix, accentués par la guerre en Ukraine. Cette situation impacte la Suisse, car elle est étroitement reliée au système électrique européen. Etant donné les interconnexions inhérentes aux opérations commerciales, l'insolvabilité d'une entreprise pourrait en affecter d'autres et entraîner des faillites supplémentaires par « effet boule de neige », ce qui mettrait en péril la stabilité du système et la sécurité d'approvisionnement énergétique de la Suisse. La FER est donc favorable à renforcer l'intégrité et la transparence du négoce de gros de l'énergie.

Notre Fédération salue également l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2022, de la loi fédérale urgente sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (22.031). La FER avait d'ailleurs soutenu ce mécanisme de sauvetage qui entend empêcher une réaction en chaîne en cas de hausse de prix dans le négoce international de l'électricité. Dans ce cadre, les entreprises électriques suisses d'importance systémique peuvent obtenir des prêts de la Confédération pour surmonter des problèmes de liquidités. Cette dernière loi s'appliquant jusqu'en 2026, la LSTE

(en consultation) viendrait la remplacer. Il est à relever que des mesures supplémentaires sont également prévues pour suppléer au mécanisme de sauvetage (motion Herzog, 22.4132). La FER souligne ainsi, sur ce plan, la cohérence de la présente loi dans l'ensemble du système.

La FER est bien consciente que ce projet de loi contraint les participants au marché à communiquer à l'EICOM des informations concernant leurs transactions et leurs ordres sur les marchés de gros de l'énergie. Si cela paraît nécessaire pour renforcer la transparence et la surveillance des marchés de gros de l'énergie tout en évitant des comportements de marché illicites, il ne faudrait pas non plus que cela entraîne des charges démesurées pour les entreprises concernées. Une plateforme de centralisation des données serait l'outil le plus efficace pour transmettre les informations. Il faut bien évidemment que ce processus respecte la loi sur la protection des données.

Par ailleurs, aucun accord bilatéral sur l'électricité n'a été négocié entre la Suisse et l'UE. Si cela avait été le cas, la Suisse aurait repris le système européen REMIT (Règlement européen concernant l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie). Avec la présente loi fédérale, l'idée est d'harmoniser les règles correspondantes de l'UE. En d'autres termes, notre Fédération soutient les dispositions proposées qui s'appuient fortement sur celles qui sont en vigueur dans l'UE afin de renforcer la confiance dans les marchés de gros de l'énergie sur lesquels sont négociés des produits énergétiques de gros suisses, et de concrétiser un rapprochement avec les normes applicables dans l'UE.

En conclusion, la FER est favorable à cette loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie. Elle estime que le renforcement de la transparence et de la surveillance du négoce de gros de l'énergie est un élément important pour la stabilité des marchés de gros de l'énergie. Cela permet aussi de mieux identifier des comportements de marché illicites et de sanctionner les cas d'infraction. Si cette loi permet de se rapprocher de celle en vigueur au niveau de l'UE, il est à notre sens primordial de ne pas perdre de vue, à moyen terme, la conclusion d'un accord bilatéral avec l'UE en matière énergétique.